

**Déclaration FO AP-HP au CTEC  
du 4 décembre 2017  
sur le bilan de l'Organisation  
du Temps de Travail (OTT)**

Monsieur Le Directeur General, vous considérez que la mise en œuvre de votre OTT a permis de « concilier vie professionnelle et vie privée » des agents. **A contrario, nous considérons sur la base des faits que cette mise en œuvre de l'OTT a au contraire désorganisée la vie de famille et combinée au manque de personnels a dégradé encore plus les conditions de travail.**

M. Le directeur général,

Vous nous avez convoqués pour ce CTEC afin de faire le point suite à l'accord que vous avez signé le 1<sup>er</sup> avril 2016 avec la seule CFDT. Dans ce document que constatons-nous !

**A toutes les pages vous ne parlez que d'économies de personnel, d'efficience mais à aucun moment vous ne parlez dans votre document du bien-être et des conditions de travail des personnels.**

**L'OTT est devenue un facteur de désorganisation des services.** Vous bouleversez la vie des collègues qui sont dans l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie privée quand vous fermez des centres de loisirs, des places de crèches et que l'on change leurs horaires, qu'on leur refuse leurs jours RTT du jour au lendemain.

**M. le directeur général, votre réforme sur l'OTT est un échec total** et n'a comme seul objectif : réaliser le plan d'économies imposé par les tutelles et le gouvernement en supprimant des postes et en adaptant la présence des personnels aux pics d'activité des services au détriment de leur vie de famille et de leurs conditions de travail.

Monsieur le directeur général,

Le personnel n'en peut plus, il ne se sent pas bien au travail et cela à tous les niveaux, soignants, administratifs, techniques, ouvriers, cadres et même vos

directeurs. **Cela a une répercussion directe sur leur vie de famille, mais également sur les soins aux patients.**

Alors que votre OTT contraint des services entiers à chercher des solutions par défaut et **oblige les agents à jongler entre le travail, les enfants et le conjoint pour tenter de maintenir un équilibre professionnel et familial devenu précaire.**

Alors que l'on voit une augmentation de départs précipités, de mutations, d'arrêts de travail et autre demande de disponibilités, depuis la mise en œuvre de cette désorganisation, qui, rappelons-le, n'est autre qu'un moyen parmi tant, pour que vous puissiez faire des économies encore une fois, sur le dos des agents qui n'ont rien à voir avec vos déficits, agents qui sont à la base des soins et qui sont les garants de la santé des patients.

Pour vous, le temps c'est de l'argent. Pour tous les soignants, le temps c'est ce qui permet d'être professionnel et d'apporter du confort aux malades ainsi que des soins de qualité.

**Force Ouvrière, refuse la destruction de la prise en charge globale, au profit d'une organisation industrielle en fonction des pics d'activité.**

Monsieur le directeur général,

Pensez-vous qu'un agent que l'on change du jour au lendemain d'horaire puisse être épanoui au travail ?

Pensez-vous qu'un agent qui travaille deux semaines de jours et deux semaines d'après-midi puisse être épanoui au travail ?

Pensez-vous qu'il n'y a pas de répercussions sur leur vie de famille.

Quitte à passer pour des dinosaures ou des archaïques, je me permettrai de vous rappeler les raisons qui ont amené notre institution à instituer l'organisation du travail en 3 équipes fixes à l'AP-HP.

Une circulaire du 25 novembre 1919 **« qui instaure la semaine de 48 heures dans les hôpitaux de l'Assistance Publique. Avec la généralisation de la journée de 8 heures, une nouvelle organisation du travail est instaurée dans les services hospitaliers articulée autour des trois équipes (jour, garde, veille). »**

Savez-vous pourquoi cette nouvelle organisation ?

Elle est ainsi justifiée dans le compte moral de 1919 : **« Que le personnel s'éloigne de l'hôpital, qu'il vive sa vie normale, qu'il puisse vaquer à ses occupations ménagères, il n'en reviendra que plus disposé à faire effort quand il rentrera à l'hôpital ».**

Monsieur le directeur général, nous vous demandons de méditer sur cette réflexion car c'est cet équilibre que vous détruisez avec votre OTT.

Vous pouvez retrouver ces citations dans AP-HP Magazine paru en 1998 et dans les deux livres consacrés au 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'AP-HP.

M. le directeur général,

Bien que cela ne soit pas de votre fait, ne croyez-vous pas que la décision du gouvernement d'appliquer le jour de carence aux personnels hospitaliers va améliorer la situation ?

Pensez-vous réellement que le zèle de certains de vos directeurs, à les faire contrôler à leur domicile ou bien à obliger la médecine du travail à les convoquer alors qu'ils ont 18 de tension ou dans l'incapacité de se déplacer est une solution au problème.

Monsieur le directeur,

**Dans le cadre de ce « Point d'étape sur l'OTT », Force Ouvrière a décidé de faire un livre noir de l'OTT à l'AP-HP.** Et les premiers témoignages qui nous remontent sont un véritable réquisitoire et sans appel contre votre OTT.

Nous nous permettons d'en lire quelques-uns :

Lettre ouverte pour exprimer mon ras le bol :

Une Aide-soignante témoigne :

*Je déplore la manière dont l'unité de chirurgie ambulatoire fonctionne : 25 patients convoqués (sans compter les urgences) pour seulement 17 places assises / allongées pour une infirmière travaillant en binôme avec une aide-soignante (par équipe).*

*Le rythme de travail y est accru, les effectifs très limités ...nécessitant souvent l'intervention de soignants intérimaires, du pool, ou d'autres services. Les patients sont dans l'attente constamment (soins tardifs, médecins non disponibles et même les lits en attente : il y a plus de patients que de brancards, à peine un patient a le temps de quitter sa chambre/box qu'il faut se presser à en faire la désinfection pour y accueillir un nouveau malade)*

*Ces conditions de travail sont honteuses : Nous ne nous retrouvons pas dans cet environnement du « toujours plus C'est cette situation que vivent chaque jour les personnels tant du point de vue professionnel que familial.*

Une Aide-soignante témoigne :

*Cette réforme du temps de travail à l'AP-HP imposé par Mr HIRSCH, nous a été présentée comme quelque chose qu'aurait dû instaurer une équité au sein des équipes du matin et de l'après-midi. Qui aurait soi-disant amélioré nos conditions de travail.*

*Mais pour moi ça n'a fait qu'empirer le cadre dans lequel je travail. Il y a de plus en plus d'arrêts de travail, un manque d'effectif alarmant.*

*Je suis usée, fatigué et dégoûtée de devoir travailler dans de telles conditions !!! C'est un métier qui avait du sens pour moi, maintenant ça n'est plus le cas.*

Une infirmière témoigne :

*Personnellement, le plan a profondément impacté ma vie personnelle.*

*Stress qui m'a fait prendre du poids.*

*Stress pour m'organiser avec ma fille.*

*Au niveau de la grande équipe, épée de Damoclès sur ma tête à savoir si ma demande de rester du matin sera maintenu et jusqu'à quand ... ?*

*Transport de nuit perturbé voir supprimé.*

*Pourtant des études démontre que le changement fréquent du rythme d'horaire (matin - après-midi) entraîne une perturbation du rythme biologique (stress, dépression, énervement ...).*

*Vie sociale perturbée.*

*Plus de vie en famille (participation aux activités avec enfant plus possible).*

*Quand on est une mère célibataire ou père que doit-on faire pour avoir une vie sociale à peu près stable et équilibrée pour ses enfants.*

*Doit-on mendier pour être écoutée...*

**Monsieur le directeur général il est urgent que vous écoutiez les souffrances du personnel.**

**En persistant dans cette voie de désorganisation permanente, vous allez créer une situation de tension dans les services, situation dont vous êtes aujourd'hui et serez demain le seul responsable.**

Monsieur le directeur général,

**Lors du conflit de 2015, vous nous avez souvent répété que notre organisation considérait votre OTT comme ni amendable ni négociable. Aujourd'hui, sur la base des faits, des témoignages et de ce qui se passe concrètement dans les services, nous réaffirmons une nouvelle fois : « Votre OTT est toujours ni amendable, ni négociable ».**

## Bulletin d'adhésion syndicat FO AP-HP

NOM: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Hôpital : \_\_\_\_\_ Service : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_